



## Municipalité de Saint-Boniface

### AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 537

### « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement relatif à la révision du « *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* » a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2022. Un avis de motion a été également donné comme prévu par la loi.

Ce projet de règlement propose les principales valeurs suivantes :

- 1° L'intégrité des employés de la Municipalité ;
- 2° L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la Municipalité ;
- 3° La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- 4° Le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, incluant les communications sur le web et les médias sociaux ;
- 5° La loyauté envers la Municipalité ;
- 6° La recherche de l'équité.

Les règles prévues au présent Code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir notamment :

- 1° Les conflits d'intérêts ;
- 2° Les avantages ;
- 3° La discrétion et la confidentialité ;
- 4° L'utilisation des ressources de la Municipalité ;
- 5° Le respect des personnes ;
- 6° L'obligation de loyauté ;
- 7° Après-mandat ;
- 8° Le harcèlement ;
- 9° La sobriété.

Ce règlement sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu lundi le 7 mars 2022.

Pour consulter le projet de règlement du « *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* », veuillez nous contacter, au bureau de la Municipalité (819) 535-3811 poste 3101. Le projet de règlement peut-être également consulté sur le site internet de la Municipalité.

### CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface  
ce 8e jour du mois de février 2022.

Julie Désaulniers  
Greffière-trésorière adjointe